

FOURTH SESSION,
FIFTEENTH LEGISLATIVE ASSEMBLY
OF THE NORTHWEST TERRITORIES

QUATRIÈME SESSION,
QUINZIÈME ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

BILL 17

PROJET DE LOI N^o 17

AN ACT TO AMEND THE
PUBLIC COLLEGES ACT

LOI MODIFIANT LA LOI SUR
LES COLLÈGES PUBLICS

DISPOSITION

Date of Notice Date de l'avis	1st Reading 1 ^{re} lecture	2nd Reading 2 ^e lecture	To Committee Au Comité	Chairperson Président	Reported Rapport	3rd Reading 3 ^e lecture	Date of Assent Date de sanction

Summary

This Bill amends the *Public Colleges Act* to remove references that provide for multiple colleges so as to limit its application to Aurora College. The Bill also alters the composition and tenure of persons serving on the Aurora College Board of Governors, including:

- reducing the number of persons selected from each region to serve on the Board from two to one;
- reducing the term of student representatives on the Board from three years to one year;
- requiring that additional persons who may be appointed to the Board by the Minister have expertise that would contribute to Aurora College operations.

References to the Science Advisory Council have been replaced by references to the Research Advisory Council. The Bill also provides Aurora College with express authority to grant prescribed applied bachelor degrees. Inoperative provisions are also repealed.

Résumé

Le présent projet de loi modifie la *Loi sur les collèges publics* afin de supprimer les références à plusieurs collèges pour limiter son application au Collège Aurora. Il modifie aussi la composition du Conseil des gouverneurs du Collège Aurora, notamment en :

- faisant passer de deux à un, le nombre de conseillers de chaque région;
 - réduisant la durée du mandat des conseillers étudiants de trois à une année;
 - exigeant que les conseillers supplémentaires qui peuvent être nommés par le ministre disposent d'une expertise qui peut contribuer au fonctionnement du Collège Aurora.
- Les mentions de conseil consultatif sur les sciences ont été remplacées par des mentions de conseil consultatif de recherche. Le projet de loi accorde aussi expressément au Collège Aurora le pouvoir de décerner des baccalauréats appliqués. Des dispositions inopérantes sont également abrogées.

BILL 17

AN ACT TO AMEND THE
PUBLIC COLLEGES ACT

The Commissioner of the Northwest Territories, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly, enacts as follows:

- 1. The *Public Colleges Act* is amended by this Act.
- 2. The title is repealed and the following is substituted:

AURORA COLLEGE ACT

- 3. Section 1 is amended by
 - (a) striking out "a college" wherever it appears and substituting "Aurora College"; and
 - (b) repealing the definition "Board" and substituting the following:

"Board" means the Board of Governors of Aurora College continued by subsection 8(1);

- 4. Section 2 and the preceding headings are repealed and the following is substituted:

AURORA COLLEGE

Continuation

Continuation of Aurora College

- 2. Aurora College is continued as a corporation.
- 5. Section 3 is repealed and the following is substituted:

Purpose of Aurora College

- 3. The purpose of Aurora College is to deliver adult and post-secondary education, including the delivery of university level programs and the granting of prescribed university degrees and applied bachelor degrees.
- 6. (1) Subsection 4(1) is amended by striking out "a college" and substituting "Aurora College".

PROJET DE LOI N° 17

LOI MODIFIANT LA LOI SUR
LES COLLÈGES PUBLICS

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

- 1. La présente loi modifie la *Loi sur les collèges publics*.
- 2. Le titre est abrogé et remplacé par ce qui suit :

LOI SUR LE COLLÈGE AURORA

- 3. L'article 1 est modifié par :
 - a) suppression de chaque occurrence de «d'un collège» et par substitution de «du Collège Aurora»;
 - b) abrogation de la définition de «Conseil» et par substitution de ce qui suit :

«Conseil» Le Conseil des gouverneurs du Collège Aurora prorogé en vertu du paragraphe 8(1).

- 4. L'article 2 et les intertitres qui le précèdent sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

COLLÈGE AURORA

Prorogation

- 2. Le Collège Aurora est prorogé à titre de personne morale.
- 5. L'article 3 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Prorogation du Collège Aurora

- 3. Le Collège Aurora a pour mission de fournir de l'enseignement aux adultes et au niveau post-secondaire, notamment en offrant des programmes de niveau universitaire et en décernant les diplômes de niveau universitaire et les baccalauréats appliqués prévus par règlement.
- 6. (1) Le paragraphe 4(1) est modifié par suppression de «d'un collège» et par substitution de «du Collège Aurora».

Mission du Collège Aurora

(2) Subsection 4(2) is amended by striking out "of a college".

7. Section 5 is amended by striking out "a college" wherever it appears and substituting "Aurora College".

8. Section 6 is amended by

- (a) striking out "A college" in that portion preceding paragraph (a) and substituting "Aurora College"; and
- (b) striking out "a college" in the English version of each of paragraphs (a), (b) and (c) and substituting "the College".

9. (1) Subsection 7(1) is amended by

(a) repealing paragraph (a) and substituting the following:

(a) give direction to the Board respecting the exercise of its powers and the performance of its duties;

(b) striking out "a college" in each of paragraphs (b) and (c) and substituting "Aurora College".

(2) Paragraphs 7(2)(a) and (b) are each amended by striking out "a college" and substituting "Aurora College".

(3) Subsection 7(3) is amended by striking out "a Board" and substituting "the Board".

10. (1) The heading preceding the French version of section 8 is repealed and the following is substituted:

Conseil des gouverneurs

(2) Subsection 8(1) is repealed and the following is substituted:

8. (1) The Board of Governors of Aurora College is continued.

(2) Le paragraphe 4(2) est modifié par suppression de «les constituantes d'un collège» et par substitution de «des constituantes».

7. L'article 5 est modifié par suppression de chaque occurrence de «d'un collège» et par substitution de «du Collège Aurora».

8. L'article 6 est modifié par :

a) suppression de «Tout collège», dans le passage introductif, et par substitution de «Le Collège Aurora»;

b) suppression de «a college», dans la version anglaise des alinéas a), b) et c), et par substitution de «the College».

9. (1) Le paragraphe 7(1) est modifié par :

a) abrogation de l'alinéa a) et par substitution de ce qui suit :

a) donner des directives au Conseil sur l'exercice de ses pouvoirs et fonctions;

b) abrogation de l'alinéa b) et par substitution de ce qui suit :

b) créer les programmes et les cours du Collège Aurora;

c) suppression de «à un collège», à l'alinéa c), et par substitution de «au Collège Aurora».

(2) Les alinéas 7(2)a) et b) sont modifiés par suppression de «d'un collège» et par substitution de «du Collège Aurora».

(3) Le paragraphe 7(3) est modifié par suppression de «à un Conseil» et par substitution de «au Conseil».

10. (1) L'intertitre qui précède la version française de l'article 8 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Conseil des gouverneurs

(2) Le paragraphe 8(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

8. (1) Le Conseil des gouverneurs du Collège Aurora est prorogé.

Continuation of Board

Prorogation du Conseil

(3) Subsection 8(2) is amended by striking out "A Board" and substituting "The Board".

(3) Le paragraphe 8(2) est modifié par suppression de «un Conseil» et par substitution de «le Conseil».

11. (1) Subsections 9(2) and (3) are repealed the following is substituted:

11. (1) Les paragraphes 9(2) et (3) sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

Appointment

(2) The Board shall be comprised of the following members appointed by the Minister:

- (a) one member for each region who must be ordinarily resident in that region;
- (b) one member recommended by the president from among the staff of Aurora College;
- (c) one member who is a student of Aurora College recommended by the student council or, if there is more than one student council, the student councils;
- (d) such additional members who the Minister considers to have expertise that would contribute to the operation of Aurora College.

(2) Le Conseil se compose des conseillers suivants nommés par le ministre :

- a) un conseiller de chaque région qui doit résider habituellement dans la région pour laquelle il est nommé;
- b) un conseiller recommandé par le recteur et choisi parmi le personnel du Collège Aurora;
- c) un étudiant du Collège Aurora recommandé par le conseil des étudiants ou par les conseils des étudiants s'il y en a plusieurs;
- d) les conseillers supplémentaires qui, selon le ministre, disposent d'une expertise qui peut contribuer au fonctionnement du Collège Aurora.

Term

(3) A member

- (a) appointed under paragraph (2)(a), (b) or (d) may be appointed for a term not exceeding three years; and
- (b) appointed under paragraph (2)(c) may be appointed for a term not exceeding one year.

(3) Le mandat d'un conseiller est d'une durée maximale de :

- a) trois ans s'il est nommé en vertu de l'alinéa (2)a, b) ou d);
- b) un an s'il est nommé en vertu de l'alinéa (2)c);

(2) The English version of subsection 9(3.1) is amended by striking out "a Board" and substituting "the Board".

(2) La version anglaise du paragraphe 9(3.1) est modifiée par suppression de «a Board» et par substitution de «the Board».

(3) Subsection 9(4) is repealed and the following is substituted:

(3) Le paragraphe 9(4) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

President

(4) The president of Aurora College is, by virtue of that office, a non-voting member of the Board.

(4) Le recteur du Collège Aurora est un conseiller non votant du fait de cette nomination.

(4) Paragraphs 9(6)(b) and (c) are each amended by striking out "the college for which the Board is responsible" and substituting "Aurora College".

(4) Les alinéas 9(6)(b) et c) sont modifiés par suppression de «du collège sous l'autorité du Conseil» et de «au collège sous l'autorité du Conseil», respectivement, et par substitution de «du Collège Aurora».

12. Section 10 is repealed and the following is substituted:

12. L'article 10 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

10. A majority of the members appointed constitutes a quorum.

10. Le quorum est constitué par la majorité des conseillers nommés.

13. The English version of section 11 is amended by striking out "a Board" and substituting "the Board".

13. La version anglaise de l'article 11 est modifiée par suppression de «a Board» et par substitution de «the Board».

14. Section 12 is repealed and the following is substituted:

14. L'article 12 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Chairperson and vice-chairperson

12. The Board shall elect a chairperson and a vice-chairperson from among its members.

12. Le Conseil nomme, parmi les conseillers, un président et un vice-président.

Président et vice-président

15. Subsection 13(1) is repealed and the following is substituted:

15. Le paragraphe 13(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Executive committee

13. (1) The Board shall constitute an executive committee comprised of the chairperson, vice-chairperson and two other members elected from among the members of the Board.

13. (1) Le Conseil constitue un bureau composé du président, du vice-président et de deux autres conseillers élus par le Conseil.

Bureau

16. Section 14 is repealed and the following is substituted:

16. L'article 14 est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Bylaws respecting executive committee

14. The Board may make bylaws respecting
(a) the election of members to the executive committee; and
(b) the calling of and the conduct of business at the committee's meetings.

14. Le Conseil peut prendre des règlements administratifs sur :
a) l'élection des conseillers du bureau;
b) la convocation des réunions et les délibérations lors de celles-ci.

Règlements administratifs du bureau

17. Section 15 is amended by

17. L'article 15 est modifié par :

- (a) striking out "of a college" in that portion preceding paragraph (a);**
- (b) striking out "the college" in each of paragraphs (a), (c) and (e) and substituting "Aurora College"; and**
- (c) repealing paragraph (f) and substituting the following:**

- a) suppression, dans le passage introductif, de «d'un collègue»;**
- b) suppression de «du collègue», aux alinéas a), c) et e), et par substitution de «du Collège Aurora»;**
- c) abrogation de l'alinéa f) et par substitution de ce qui suit :**

(f) ensure that all money appropriated, given or bequeathed to or for the purpose of Aurora College and all revenues received under this Act are deposited in a bank to the credit of the College.

f) veille à ce que tous les fonds affectés, donnés ou légués au Collège Aurora ou pour la réalisation de sa mission et que tous les revenus reçus sous le régime de la présente loi soient déposés auprès d'une banque pour le compte du Collège.

18. Section 16 is amended by

18. L'article 16 est modifié par :

- (a) striking out "of a college" in that portion preceding paragraph (a);**
- (b) striking out "the college" in each of paragraphs (b), (c), (h), (i), (m) and subparagraph (k)(iv) and substituting "Aurora College";**
- (c) striking out "by-laws" in the English version of that portion of paragraph (k) preceding subparagraph (i) and**

- a) suppression, au passage introductif, de «d'un collègue»;**
- b) suppression de «du collègue» et «au collègue», aux alinéas b), c), h), i), m) et au sous-alinéa k)(iv), et par substitution de «du Collège Aurora» et de «au Collège Aurora», selon le cas;**
- c) suppression de «by-laws», dans la version anglaise du passage introductif**

substituting "bylaws";
(d) repealing paragraph (1.5) and substituting the following:

(1.5) establish a research institute within Aurora College;

(e) striking out "Science Advisory Council" in paragraph (1.6) and substituting "Research Advisory Council".

19. (1) Subsections 17(1) and (2) are repealed and the following is substituted:

Delegation to executive committee

17. (1) The Board may delegate any of its powers or duties to the executive committee and specify any term or condition governing the exercise of those powers or the performance of those duties.

Delegation to Research Advisory Council

(2) The Board may, by resolution, delegate any of its powers or duties to a Research Advisory Council and shall specify in the resolution which of its powers and duties are delegated.

(2) Subsection 17(3) is amended by striking out "the Science Advisory Council" and substituting "a Research Advisory Council".

20. (1) Subsection 18(1) is amended by
(a) striking out "of a college" in that portion preceding paragraph (a);
(b) striking out "the college" in paragraph (a) and in that portion of paragraph (b) preceding subparagraph (i) and substituting "Aurora College"; and
(c) striking out "college" in each of subparagraphs (b)(i) and (ii) and substituting "College".

(2) Subsection 18(2) is amended by striking out "a college" and substituting "Aurora College".

de l'alinéa k), et par substitution de «bylaws»;

d) abrogation de l'alinéa 1.5) et par substitution de ce qui suit :

1.5) constituer un institut de recherche à même le Collège Aurora;

e) suppression de «conseil consultatif sur les sciences», à l'alinéa 1.6), et par substitution de «conseil consultatif de recherche».

19. (1) Les paragraphes 17(1) et (2) sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

17. (1) Le conseil peut déléguer au bureau ses attributions et en préciser les modalités d'exercice.

Délégation au bureau

(2) Le Conseil peut, par résolution, déléguer au conseil consultatif de recherche, les attributions indiquées dans la résolution.

Délégation au conseil consultatif de recherche

(2) Le paragraphe 17(3) est modifié par suppression de «conseil consultatif sur les sciences » et par substitution de «conseil consultatif de recherche».

20. (1) Le paragraphe 18(1) est modifié par :

a) suppression de « d'un collège prépare un rapport d'activités sur l'exercice précédent. Le rapport », dans le passage introductif, et par substitution de «prépare un rapport d'activités sur l'exercice précédent qui»;

b) suppression de «du collège», à l'alinéa a) et dans le passage introductif de l'alinéa b), et par substitution de «du Collège Aurora»;

c) suppression de «collège», aux sous-alinéas b)(i) et (ii) et par substitution de «Collège».

(2) Le paragraphe 18(2) est modifié par suppression de «d'un collège » et par substitution de «du Collège Aurora».

(3) Subsection 18(3) is amended by striking out "a college" and substituting "Aurora College".

(3) Le paragraphe 18(3) est modifié par suppression de «d'un collège» et par substitution de «du Collège Aurora».

(4) Subsection 18(4) is amended by
(a) striking out "a college" in that portion preceding paragraph (a) and substituting "Aurora College"; and
(b) striking out "by-laws" in the English version of clause (a)(iii)(B) and substituting "bylaws".

(4) Le paragraphe 18(4) est modifié par :
a) suppression de «d'un collège», dans le passage introductif, et par substitution de «du Collège Aurora»;
b) suppression de «by-laws», dans la version anglaise de la Division a)(iii)(B), et par substitution de «bylaws».

(5) Subsection 18(5) is amended by striking out "Each Board" and substituting "The Board".

(5) Le paragraphe 18(5) est modifié par suppression de «Chaque Conseil» et par substitution de «Le Conseil».

21. (1) Subsection 19(1) is repealed and the following is substituted:

21. (1) Le paragraphe 19(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

President

19. (1) The Minister shall, in consultation with the Board, appoint a president of Aurora College.

19. (1) En consultation avec le Conseil, le ministre nomme le recteur du Collège Aurora.

(2) The English version of subsection 19(2) is amended by striking out "A president" and substituting "The president".

(2) La version anglaise du paragraphe 19(2) est modifiée par suppression de «A president» et par substitution de «The president».

22. Subsection 20(1) is amended by
(a) striking out "of a college" in that portion preceding paragraph (a); and
(b) striking out "the college" in each of paragraphs (a), (c), (d), (e) and (f) and substituting "Aurora College".

22. Le paragraphe 20(1) est modifié par :
a) suppression, dans le passage introductif, de «d'un collège»;
b) suppression, aux alinéas a), c), d), e) et f), de «du collège», et par substitution de «du Collège Aurora».

23. Subsection 22(1) is amended by striking out "a college" and substituting "Aurora College".

23. Le paragraphe 22(1) est modifié par suppression de «du personnel, qu'il estime nécessaires au bon fonctionnement d'un collège » et par substitution de «du personnel qu'il estime nécessaires au bon fonctionnement du Collège Aurora».

24. Subsection 23(1) is repealed and the following is substituted:

24. Le paragraphe 23(1) est abrogé et remplacé par ce qui suit :

College Employees

23. (1) Notwithstanding section 22, Aurora College may employ such officers and employees, other than the president, as the Board considers necessary for the operation of the College.

23. (1) Malgré l'article 22, le Collège Aurora peut employer les membres du personnel que le Conseil estime nécessaires à son bon fonctionnement, à l'exception du recteur.

Employés du Collège

25. Section 24 is repealed.

25. L'article 24 est abrogé.

	26. Section 25 is repealed and the following is substituted:	26. L'article 25 est abrogé et remplacé par ce qui suit :	
Establishment of student associations	25. (1) The Board may, by resolution, establish student associations for each campus of Aurora College.	25. (1) Le Conseil peut, par résolution, créer des associations des étudiants pour chaque constituante du Collège Aurora.	Création d'associations des étudiants
Dissolution of a student association	(2) The Board may, by resolution, dissolve a student association.	(2) Le Conseil peut, par résolution, dissoudre une association des étudiants.	Dissolution d'une association des étudiants
	27. Section 28 is repealed and the following is substituted:	27. L'article 28 est abrogé et remplacé par ce qui suit :	
Petition	28. (1) One or more students of Aurora College may petition the Board on any matter that affects them by submitting a written petition to the member of the Board appointed to represent the student council or councils.	28. (1) Un ou plusieurs étudiants du Collège Aurora peuvent présenter au Conseil une pétition écrite portant sur toute question affectant les étudiants en la soumettant au conseiller nommé pour représenter le ou les conseils des étudiants.	Pétition
Petition presented to Board	(2) The member of the Board referred to in subsection (1) shall present the petition to the Board at its next meeting.	(2) Le conseiller visé au paragraphe (1) présente la pétition du ou des étudiants à la réunion suivante du Conseil.	Pétition présentée au Conseil
	28. (1) Subsection 29(1) is amended by striking out "a college" and substituting "Aurora College".	28. (1) Le paragraphe 29(1) est modifié par suppression de «d'un collège» et par substitution de «du Collège Aurora».	
	(2) Subsection 29(2) is amended by striking out "the college" and substituting "Aurora College".	(2) Le paragraphe 29(2) est modifié par suppression de «du collège» et par substitution de «du Collège Aurora».	
	29. Subsection 31(1) is amended by striking out "a college" and substituting "Aurora College".	29. Le paragraphe 31(1) est modifié par suppression de «d'un collège» et par substitution de «du Collège Aurora».	
	30. Section 34 is amended by	30. L'article 34 est modifié par :	
	(a) striking out "a Board" in the English version of paragraph (a) and substituting "the Board";	a) suppression de «a Board», dans la version anglaise de l'alinéa a), et par substitution de «the Board»;	
	(b) striking out "Science Advisory Council" in paragraph (e) and substituting "Research Advisory Council"; and	b) suppression de «conseil consultatif sur les sciences», à l'alinéa e), et par substitution de «conseil consultatif de recherche»;	
	(c) repealing paragraph (e.1) and substituting the following:	c) abrogation de l'alinéa e.1) et par substitution de ce qui suit :	
	(e.1) prescribing the university degrees and applied bachelor degrees that Aurora College may grant; and	e.1) préciser les diplômes universitaires et les baccalauréats appliqués que le Collège Aurora peut décerner;	

CONSEQUENTIAL AMENDMENTS

Education Act

31. (1) The *Education Act* is amended by this section.

- (2) Subsection 1(1) is amended by
- (a) repealing the definition "public college" and substituting the following in alphabetical order:

"Aurora College" means Aurora College continued under the *Aurora College Act*;

- (b) striking out "a public college" in the definition "teacher intern" and substituting "Aurora College".

(3) Paragraph 69(2)(o) is amended by striking out "public colleges" and substituting "Aurora College".

(4) Paragraph 78(2)(f) is amended by striking out "public colleges" and substituting "Aurora College".

(5) Paragraph 118(2)(a) is amended by striking out "public colleges" and substituting "Aurora College".

Evidence Act

32. (1) The *Evidence Act* is amended by this section.

(2) Paragraph (j) of the definition "health care professional" in section 13 is repealed and the following is substituted:

- (j) has successfully completed a Community Health Representative course offered by Aurora College,

Financial Administration Act

33. (1) The *Financial Administration Act* is amended by this section.

MODIFICATIONS CORRÉLATIVES

Loi sur l'éducation

31. (1) Le présent article modifie la *Loi sur l'éducation*.

- (2) Le paragraphe 1(1) est modifié par :
- a) abrogation de la définition de « collège public » et par substitution, selon l'ordre alphabétique, de ce qui suit :

«Collège Aurora» Le Collège Aurora constitué en vertu de la *Loi sur le Collège Aurora*.

- b) suppression de «dans un collège public», dans la définition de «enseignant stagiaire», et par substitution de «au Collège Aurora».

(3) L'alinéa 69(2)o) est modifié par suppression de «les collèges publics» et par substitution de «le Collège Aurora».

(4) L'alinéa 78(2)f) est modifié par suppression de «des collèges publics» et par substitution de «du Collège Aurora».

(5) L'alinéa 118(2)a) est modifié par suppression de «des collèges publics» et par substitution de «le Collège Aurora».

Loi sur la preuve

32. (1) La présente loi modifie la *Loi sur la preuve*.

(2) L'article 13 est modifié par abrogation de l'alinéa j) de la définition de «professionnel de la santé» et par substitution de ce qui suit :

- j) a réussi le cours de représentant de santé communautaire offert par le Collège Aurora;

Loi sur la gestion des finances publiques

33. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

(2) Item 1 of Schedule B is repealed and the following is substituted:

1. Aurora College continued under the *Aurora College Act*

Public Service Act

34. (1) The *Public Service Act* is amended by this section.

(2) Item (a) of Schedule A is repealed and the following is substituted:

- (a) Aurora College, continued under the *Aurora College Act*, except with respect to individuals employed under subsection 23(1) of that Act;

(3) Item (a) of Schedule B is repealed and the following is substituted:

- (a) Aurora College, continued under the *Aurora College Act*, where such individuals are employed under subsection 23(1) of that Act;

COMMENCEMENT

Coming into force

35. This Act comes into force on a day to be fixed by order of the Commissioner.

(2) Le numéro 1 de l'annexe B est abrogé et remplacé par ce qui suit :

1. Le Collège Aurora prorogé sous le régime de la *Loi sur le Collège Aurora*.

Loi sur la fonction publique

34. (1) Le présent article modifie la *Loi sur la fonction publique*.

(2) L'alinéa a) de l'annexe A est abrogé et remplacé par ce qui suit :

- a) le Collège Aurora prorogé sous le régime de la *Loi sur le Collège Aurora*, à l'exception des employés embauchés en application du paragraphe 23(1) de cette loi;

(3) L'alinéa a) de l'annexe B est abrogé et remplacé par ce qui suit :

- a) le Collège Aurora, prorogé sous le régime de la *Loi sur le Collège Aurora*, lorsque ces personnes sont employées en application du paragraphe 23(1) de cette loi;

ENTRÉE EN VIGUEUR

35. La présente loi entre en vigueur à la date fixée par décret du commissaire.

Entrée en vigueur

